SIVOM de l'Artois

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 062-246200174-20260629-2026_06_05-DE

2026/

Délibération du Comité Syndical
Séance du 29 juin 2026

Délégués du Sivom : 23
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présents : 21
Votants : 22

Détail des votes

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président

L'an deux mil vingt-six, le 29 juin, à 18 heures 30, le Comité Syndical du SIVOM de l'Artois s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DUPONT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux délégués le 22 juin 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du SIVOM le 22 juin 2026.

Présents : Messieurs Jean-Michel DUPONT, Président, BOSSART Steve, TRACHE Bruno, SOEN Yves, LEMAIRE Olivier, HERBAUT Emmanuel, Vice-Présidents, BOULERT Grégory, QUENIART Bruno (suppléant), DELECOURT Dominique, HOUZE DE L'AULNOIT Hugues, MAENHOUT Roger, DUBOIS Bruno, DARRAS Sébastien, HUGOT Jonathan, DUBOIS Mikaël, PATOUX Gauthier, CALLAUX Yves, DEGUERRE Alain, FRERE Patrice, HOMO Sébastien (suppléant) et Madame VIVIER Ewa.

Absent : Monsieur DURLIN Christian.

Excusés : Messieurs GOUDSMETT Gilles, ROHART Sylvain (représenté par son suppléant), CASTELL Jean-François (représenté par son suppléant).

Procuration :
Monsieur GOUDSMETT Gilles à Monsieur BOSSART Steve.

A été nommé secrétaire : Monsieur DUBOIS Mikaël

2026/06/N°5

Domaine d'intervention : Finances

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA MISSION ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Maison d'Orientation et d'Insertion du SIVOM de l'Artois intervient pour le compte du département dans le cadre des politiques de solidarités et plus spécifiquement dans l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02 JUIL. 2026
ID : 062-246200174-20260629-2026_06_05-DE

2026/

- Du 01/01/2026 au 31/12/2026 : Sphère Accompagnement remobilisation sociale et sphère Accompagnement global : **49 800 €**

Considérant qu'à ce titre le SIVOM de l'Artois a procédé à la signature de conventions fixant les conditions de partenariat entre les différentes entités ;

Considérant qu'il convient de demander le versement des subventions afférentes à ces conventions ;

Considérant qu'aucun motif ne s'oppose à cette demande ;

Après en avoir entendu son rapporteur, le comité syndical,

- **AUTORISE** le Président du SIVOM de l'Artois à signer les conventions, et leurs avenants, avec le Département du Pas-de-Calais, relatifs aux demandes de subventions référencées ci-dessus ;
-

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Président,
Jean-Michel DUPONT

SIVOM de l'Artois (62138) HAISNES

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.